Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260910-2026_09_10_D3-DE

2026.09.10 d3

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**04.09.2026**
Date d'affichage	**04.09.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Pascal SALMON, Manuella DROUYÉ, Albert CHEVILLARD, Jean-Paul BRISSIER, Hervé LE RIGUER, Céline MAUDET, Vincent MONIER, Jérémy RUER, Béatrice RUFFAUT, Elodie PAUTONNIER, Aurélie GRANGER et Dimitri CHEUL.

Pouvoirs : Dominique FAUCHEUX a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN
Gwénaëlle LE CALVEZ a donné pouvoir à Rolande TRUEL
Mélanie SIMON a donné pouvoir à Elodie PAUTONNIER

Secrétaire : Aurélie GRANGER

2026 09 10 D3 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE « LE PLESSIS » DE CHATEAUBOURG POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Rolande TRUEL, Adjointe au Maire, expose :

Un enfant domicilié à Balazé était inscrit à l'école publique « Le Plessis » de Châteaubourg. Balazé ne disposant pas d'école publique, une participation financière de la commune pour l'accueil de cet enfant est obligatoire.

Les montants demandés par Châteaubourg à la commune de Balazé pour l'année 2025-2026 sont calculés de la façon suivante :

Nombre d'élèves de maternelle : 0
Nombre d'élèves en élémentaire : 1

Participation pour un élève de maternelle : 1 480,58 €
Participation pour un élève en élémentaire : 622,61 €

Participation demandée : 622,61 € x 1 élève = 622,61 €

Par conséquent, la participation totale de la commune s'élève, pour l'année scolaire 2025 / 2026, à **622,61 €.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler à la commune de Châteaubourg le titre de recette d'un montant de 622,61 € pour l'année scolaire 2025/2026 ;

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Résultat du vote :
Pour : 17
Abstentions : 2 (Aurélie GRANGER et Dimitri CHEUL)

MAIRIE de BALAZE 35550 (Ille et Vilaine)

Pour extrait certifié conforme.
Le 11/09/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN